Arrêté ministériel n° 2023-722 du 11 décembre 2023 fixant les montants de référence annuels de l'allocation de scolarité versée aux fonctionnaires et agents de l'État et de la Commune pour l'année scolaire 2023-2024

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	11 décembre 2023
Publication	Journal de Monaco du 15 décembre 2023[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématique	Aide et action sociales

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2023/12-11-2023-722@2024.11.30

LEGIMONACO
www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 15 décembre 2023
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2023/Journal-8673